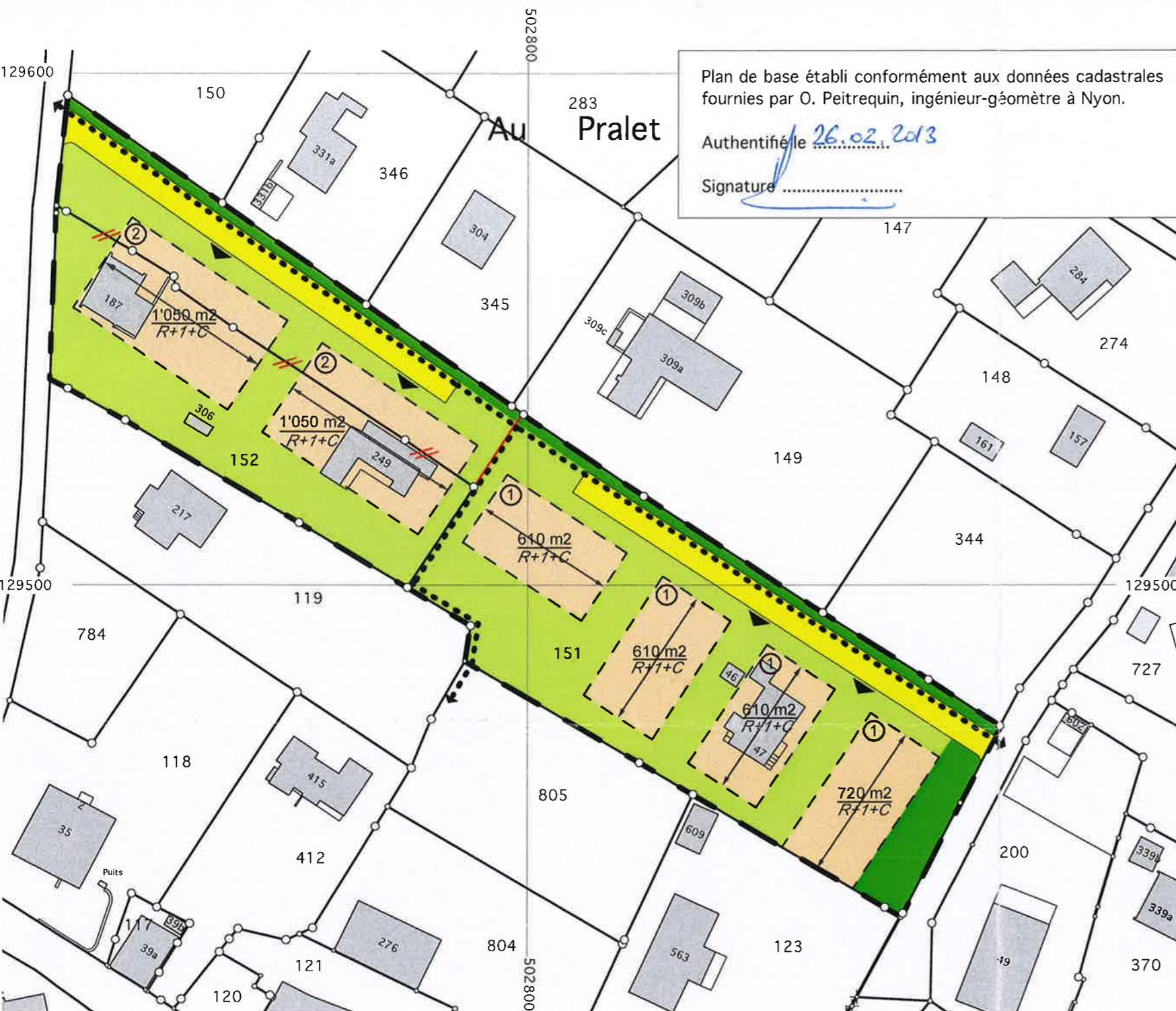


ADDENDA AU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "LE VILLAGE"



Approuvé par la Municipalité
le 4 mars 2013
Le Syndic *[Signature]* La Secrétaire *[Signature]*

Soumis à l'enquête publique
du 22.3 au 22.4.2013
Le Syndic *[Signature]* La Secrétaire *[Signature]*

Adopté par le Conseil communal
le 10 juin 2013
Le Président *[Signature]* La Secrétaire *[Signature]*

Approuvé préalablement par le Département compétent
le 20 AOUT 2013
La cheffe du Département *[Signature]*

ECHELLE 1/1'000

Mis en vigueur
le 20 AOUT 2013

Coordonnées cartographiques moyennes: 502.800 / 129.500 15 février 2013

Parcelle N°	Propriétaire	Surface terrain m2
151	Roger Krüsi	6'854
152	Christine Bertoncini Spahni	2'451
		9'305

- LEGENDE**
- Périmètre de l'Addenda au PPA – Zone du village
 - Bâtiments existants
 - Périmètre d'évolution des nouveaux bâtiments
 - Gabarits
 - Nombre de constructions autorisées par périmètre d'évolution
 - Surface de plancher max. par périmètre d'évolution
 - Direction d'implantation

- Surface de prolongements extérieurs A
- Surface de prolongements extérieurs B
- Liaisons piétonnes publiques (tracé indicatif)
- Nouvelles dessertes
- Accès aux constructions (indicatif)
- Projet de modification de l'état cadastral*
- Limite parcellaire existante supprimée
- Limite parcellaire projetée

REGLEMENT

- Art. 1 L'Addenda au Plan partiel d'affectation "Le Village" affecte les parcelles n° 151 et 152 à la Zone du village.
- Art. 2 Les dispositions du Règlement du Plan général d'affectation mis en vigueur le 26 octobre 2010, en particulier les chapitres III et XV, sont applicables.
- Art. 3 L'Addenda entre en vigueur sur décision du Département compétent. Les dispositions du Règlement sur le Plan d'extension et la police des constructions du 4 mars 1983 applicables au secteur non approuvé préalablement par le Département compétent sont abrogées.

Esplanade Aménagement SA Avenue Ruchonnet 15 1003 Lausanne
Tél. 021/323.87.91 fax. 021/323.87.17 esplam@bluewin.ch

J.P. ORTIS, architecte SIA, AGA, urbaniste FUS Avenue industrielle 14 1227 Carouge
Tél. 022/301 70 65 fax. 022/301 70 67 ortis@safemail.ch